

La charte de bonne conduite

En France comme à l'étranger, **pour le bien de tous et pour que chaque participant parte sur un séjour YOLO en connaissance de cause**, merci de lire et de signer les différentes informations et autres règles à respecter ci-dessous :

- Tous les participants s'engagent à respecter l'ensemble des **règles de vie mises en place par l'équipe d'encadrement** tout au long du séjour (horaires, organisation, consignes de sécurité, etc...)
- Dans une vie de groupe, il est important d'être **respectueux et tolérant**. Il n'y a pas de place pour la discrimination, les propos injurieux, les comportements violents ou dégradants (physique ou moral) et le vol envers quiconque.
- Il est également important de **prendre soin du matériel et des espaces de vie**. Le vandalisme ou la destruction volontaire sera directement facturé auprès des parents.
- Toute consommation d'**alcool et de drogues** sont strictement interdites sur nos séjours.
- **Tout manquement grave à la discipline** fera l'objet d'un signalement auprès des parents et du CE et pourra entraîner une **exclusion immédiate du séjour** au frais des parents.
- Les **objets de valeurs** tels que le téléphone portable, les bijoux, les appareils photos, les vêtements coûteux et autres sont sous la responsabilité du participant.
- Durant le séjour, **les participants seront amenés à être photographiés et filmés** pour le blog du séjour que nous mettons en place et pour créer un clip vidéo du séjour. L'association YOLO peut également utiliser les photos et vidéos du séjour pour ses différents supports d'informations. Toutefois, il est tout à fait possible de s'opposer au droit à l'image en nous l'indiquant par lettre recommandée.

Nom et prénom du participant :

Séjour concerné :

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le participant

Le responsable légal